

## RAPPORT DU COMITÉ DE PENSION DE LA SECTION LOCALE 764 JANVIER 2009

---

Un membre du régime de retraite qui a une question ou une inquiétude relativement aux renseignements personnels ou au statut de sa rente a la responsabilité de communiquer avec la compagnie. L'adresse courriel pour joindre le Eservices est le [eservices@aircanada.ca](mailto:eservices@aircanada.ca) et le numéro de téléphone le 1-877-645-5000. Vous trouverez ces informations sur le portail Aéronet en cliquant sur Mes RH>Services aux employés>Canada. Les informations sont les mêmes pour Hewitt Associates qui gère la paie et les avantages sociaux des employés et pour le Groupe Mercer qui gère les régimes de retraite et les prestations des retraités.

Sur la même page du portail, vous verrez deux documents imprimables en format PDF qui représentent les menus des contacts téléphoniques. Le premier est conçu pour ;es employés actifs et le deuxième pour les retraités. Vous devriez les imprimer ou les avoir à l'écran lorsque vous appelez puisqu'ils représentent des diagrammes des différents choix « *pour l'anglais, appuyez sur le 1* » que vous aurez à faire avant de pouvoir parler à quelqu'un relativement à votre problème.

Lors de votre appel, vous serez invité à composer votre numéro d'identification d'employé et votre mot de passe des « Services aux employés » aux fins de vérification de votre identité et de protection de la confidentialité de vos renseignements. Votre mot de passe des « Services aux employés » est celui utilisé pour ouvrir une session dans la fenêtre « HR » du portail pour visualiser vos talons de chèque de paie et vos archives. Si vous avez oublié votre mot de passe, la procédure de réinitialisation se trouve sur la même page du portail que les documents contenant les contacts téléphoniques.

Pour des questions personnelles relativement au régime de retraite, le processus est fait de manière à ce que l'employé doive communiquer avec la compagnie et régler tout problème ou inquiétude que ce dernier peut avoir. Le comité de pension s'implique seulement en votre nom si vous avez des problèmes après vous être adressé à la compagnie en premier. C'est à ce moment précis du processus que je vous demanderais de communiquer avec moi, de préférence par courriel, avec les détails de votre problème si vous avez besoin d'aide.

Tous les appels téléphoniques au Eservices sont enregistrés et les enregistrements sont conservés en dossier pour une période de temps indéterminée. Ces bandes peuvent être récupérées et écoutées pour savoir quels renseignements ont été communiqués à l'employé. Les courriels sont conservés de la même manière pour pouvoir y faire référence. J'encourage toujours les membres à conserver leurs propres copies de tout ce qui a rapport au régime de retraite étant donné que vous avez la responsabilité de fournir les documents en cas de litige avec la compagnie.

Vos renseignements relativement au régime de retraite sont personnels et confidentiels et sont traités comme tous vos autres renseignements à propos de la paie et des avantages sociaux. Comme vous vous en doutez, l'accès à ces renseignements est strictement interdit et hautement limité. C'est pourquoi qu'en tant qu'employé, vous devez être celui qui fait la première demande relativement à toute question que vous

pourriez avoir. La compagnie doit s'assurer que toutes les demandes de renseignements sont légitimes et autorisées.

Le travail du comité de pension est de vous aider dans vos échanges avec la compagnie et obtenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Nous y arrivons premièrement en vous expliquant le processus et ensuite en intercedant en votre faveur si vous éprouvez des difficultés avec ce dernier.

Vous pouvez me joindre plus facilement par courriel à [pres764@telus.net](mailto:pres764@telus.net) pour toute question ou inquiétude que vous pourriez avoir.

Le tout respectueusement soumis,

Christopher Hiscock  
Président du comité de pension de la section locale 764